



Accord européen du 20 avril 1959 relatif à la suppression des visas pour les réfugiés

RS 0.142.38; RO 1967 893

Champ d'application le 13 février 2025, complément¹

États parties	Ratification Signature sans ré- serve de ratification (Si)	Entrée en vigueur
Irlande* ²	29 octobre 1969 Si	30 novembre 1969

* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations ne sont pas publiées au RO, à l'exception de celles de la Suisse.
Les textes en français et en anglais pourront être consultés à l'adresse du site Internet
du Conseil de l'Europe: <http://conventions.coe.int> ou obtenus à la Direction du droit inter-
national public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

- ¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 1967 893; 1971 414; 1982 2071; 1990 321; 2004 4103; 2007 521; 2008 3697; 2013 2463. Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur la plateforme de publication du droit fédéral «Fedlex» à l'adresse suivante: www.fedlex.admin.ch/fr/treaty.
- ² Publication afin de mentionner la formulation d'une déclaration par cet État.

